



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 31 AOÛT 2021

L'an deux mil vingt et un, le trente et un août à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 18
Pouvoirs : 6
Absents : 5

Date de la convocation : 24 août 2021

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, GOHIER Monique, BARREAU Mireille, CROC Bertrand, VERDUZIER Kévin, LECOQ Monique, PIAULET Christine, SULLI Bruno, ROBIN Nadia, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU
GOLA Odile représentée par D BIOTTEAU
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
GABIGNON Christophe représenté par B CROC
MASSONNEAU Bruno représenté par F ROYER

ABSENTS : DESIRE Thierry, DESIRE Valérie, CHAPUT Clément, CHAPUT Sabrina, BEUNEL Philippe

Secrétaire de séance : Lydie BARBOTTIN

DELIBÉRATION N°129

Rapporteur : Christian MICHAUD

OBJET : SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE TOPE 5 DU CHATELLERAUDAIS A L'EXPERIMENTATION TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que depuis 2018, **les communes de Cenon-Sur-Vienne, Colombers, Scorbé-Clairvaux, Naintré et Thuré ce sont solidairement associées pour le portage politique du projet Territoire zéro chômeur de longue durée**. La loi n° 2020-1577 du 14 décembre 2020, relative à l'expérimentation "territoire zéro chômeur de longue durée" est venue confirmer la pertinence de l'engagement de nos cinq communes.

A ce titre, elles sont communément désignées comme **les communes fondatrices** du projet et se sont constituées en association pour donner une identité au territoire et portée l'expérimentation (Tope 5 du Châtelleraudais : territoire objectif plein emploi des 5 du châtelleraudais)

Un projet qui a pour objectif de démontrer que l'exclusion sociale due à la "privation d'emploi", vécue depuis des décennies par les chômeurs de longue durée, n'est pas inéluctable. Il repose sur trois hypothèses :

- Nul n'est inemployable, lorsque l'emploi est adapté aux personnes,
- Ce n'est pas le travail qui manque, il y a un grand nombre de travaux utiles à réaliser,
- Ce n'est pas l'argent qui manque, la privation d'emploi coûte plus que la production d'emplois.

Dans ce contexte et dans la perspective de la candidature de notre territoire à l'habilitation (Cf. arrêté du 7 juin 2021 cahier des charges "Appel à projets - Expérimentation territoire zéro chômeur de longue durée") la commune de Naintré confirme vouloir poursuivre son engagement dans ce projet et toujours apporter son soutien financier et matériel dans les limites raisonnables des finances locales comme elle le fait depuis 2019, à l'équipe opérationnelle de TOPE 5 du Châtelleraudais qui, en lien avec le Comité Local pour l'Emploi (installé le 15 octobre 2020), en assure l'ingénierie.

Elle met notamment à disposition de l'équipe opérationnelle des locaux de 120 m² composés au rez-de-chaussée d'une entrée, deux pièces, une cuisine, une salle de bain et des toilettes. Au premier étage 3 pièces et un local de rangement sont disponibles ainsi qu'un jardin. Cette mise à disposition, prévue jusqu'au 31 décembre 2021, s'effectue à titre gracieux. L'association a effectué des travaux d'entretien et d'aménagement des locaux, notamment des travaux de peinture.

Par ailleurs, la commune de Naintré étudie d'ores et déjà, les conditions techniques et matériels qui lui permettraient, dès habilitation du territoire :

- d'envisager de solliciter des services et des prestations de l'EBE pour des travaux non effectués sur la commune ni pas des entreprises, ni pas les services techniques.

Concernant le CLE, un consensus local pour un portage politique territorial fort a permis d'en préciser la gouvernance. Ainsi ce sont deux co-présidents qui animent cette instance :

- un conseiller municipal d'une des cinq communes désignées par les cinq maires,
- un conseiller communautaire de l'Agglomération de Grand Châtelleraudais désigné par son président.

Chaque maire des communes fondatrices est membre de droit du Comité Local pour l'Emploi.

VU la loi n°2020-1577 du 14 décembre 2020,

VU l'arrêté du 7 juin 2021 cahier des charges " Appel à projets - expérimentation territoire zéro chômeur de longue durée",

VU la délibération du 9 novembre 2017 relative à l'adhésion de la commune de Naintré à l'association territoire zéro chômeur de longue durée,

Considérant l'engagement de la commune de Naintré depuis 2017,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- décide de soutenir la candidature du territoire à l'expérimentation territoire zéro chômeur de longue durée,
- confirme vouloir poursuivre son engagement dans ce projet et apporter son soutien financier et matériel dans les limites raisonnables des finances locales ,
- charge M le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le : 02 SEP. 2021
Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le 02 SEP. 2021

